

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1<sup>re</sup> ADDITION  
AU BREVET D'INVENTION  
N° 401.121

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

N° 12.863

1. — LAMPES ET ALLUMETTES.

Lampe de poche à allumage automatique.

Société anonyme : FABRIQUE LIÉGEOISE DE LAMPES DE SÛRETÉ résidant en Belgique.

(Brevet principal pris le 23 mars 1909.)

Demandée le 7 juin 1910.

Délivrée le 20 septembre 1910. — Publiée le 8 décembre 1910.

(Demande de brevet déposée en Belgique le 30 mai 1910. — Déclaration du déposant.)

Le brevet principal n° 401.121 du 23 mars 1909 caractérise une lampe de poche à allumage automatique dans laquelle l'allumage de la mèche est provoqué par une surface rugueuse  
5 en forme de secteur, mise en rotation lors de l'ouverture du couvercle de la lampe et frottant alors sur un bâtonnet de cérium.

Le présent brevet d'addition concerne des modifications apportées dans la disposition du  
10 bâtonnet de cérium et dans la commande du secteur rugueux ; il se rapporte également à d'autres perfectionnements apportés à l'ensemble de la lampe et destinés à la rendre d'un fonctionnement plus certain et plus pratique.

15 Le dessin annexé représente la nouvelle lampe de poche ou briquet à benzine :

La fig. 1 est une vue de profil de la lampe ouverte, avec coupes partielles dans la partie supérieure et dans la partie antérieure du  
20 réservoir ;

La fig. 2 est une vue de face, et

La fig. 3, une vue en plan de la fig. 1 ;

La fig. 4 représente la lampe fermée, en coupe longitudinale ;

25 La fig. 5 montre isolément le bouchon du réservoir ;

La fig. 6 représente de même le ressort de fermeture ;

La fig. 7 est une rondelle assurant l'étanchéité de la fermeture.

30

Comme dans la disposition du brevet principal, la lampe se compose d'un réservoir *a* rempli de coton, ouate ou autre, imprégnée de l'essence à brûler et dans laquelle pénètre la mèche *b* portée par un porte-mèche *c*. Le  
35 remplissage du réservoir *a* se fait par l'ouverture *d*, fermée par un bouchon fileté *e*.

Ce bouchon *c* (fig. 5) constitue en même temps le tournevis, qui sert au réglage du mécanisme d'allumage et qui formait une  
40 pièce distincte dans le dispositif du brevet principal n° 401.121.

Un couvercle ou chapeau *g* est articulé au réservoir *a*, en *h*, et il est disposé de façon à recevoir le porte-mèche *c* et le bouchon *e*  
45 lorsque la lampe est fermée. Ce couvercle *g* est muni d'un bout de tube *f* recouvrant (fig. 4) le porte-mèche *c* et formant éteignoir ; il vient s'appliquer, lorsque la lampe est fermée, sur une rondelle *x* (fig. 7) en caou-  
50 tchouc ou autre matière appropriée, de façon à produire une fermeture étanche et à empêcher

les fuites ou évaporations d'essence qui pourraient se produire.

Le couvercle  $g$  est maintenu fermé par un ressort  $j$  portant un bouton de pression  $i$  et entrant en prise avec un nez  $k$  du couvercle. Un verrou coulissant  $l$  traverse une entaille  $m$  ménagée dans le ressort  $j$  (fig. 6) et empêche lorsqu'il est poussé à fond vers le haut, l'ouverture fortuite et involontaire de la lampe.

10 Dans la nouvelle disposition, le mécanisme d'allumage est porté par la partie fixe, c'est-à-dire le réservoir  $a$  de la lampe ; il comprend essentiellement un bâtonnet de cérium  $p$ , logé dans un tube  $n$  traversant le réservoir de la  
15 lampe (fig. 4) et constamment pressé contre un secteur rugueux  $q$  par un ressort  $r$ , dont la tension peut être réglée à l'aide d'un bouchon fileté  $s$ , servant d'appui au ressort  $r$ . C'est sur ce bouchon  $s$  que l'on agit à l'aide d'un tourne-  
20 vis  $e$  constitué par le bouchon du réservoir.

Le secteur  $q$  est porté par un axe  $t$  reposant dans les épaulements  $v$  du réservoir  $a$  ; un ressort  $u$ , prenant appui, d'une part, sur le fond du couvercle  $g$  et, d'autre part, sur  
25 l'axe  $t$  (ou autre partie fixe de la lampe), tend constamment à ouvrir le couvercle, respectivement à le faire pivoter autour de la charnière  $h$ , ce qui a pour effet d'imprimer au secteur  $q$  un mouvement de rotation rapide.

30 Cette rotation est obtenue à l'aide d'une pièce  $w$  en forme de coulisse, calée d'une part sur l'axe  $t$  du secteur  $q$  et, embrassant, d'autre

part, un pivot ou axe  $o$  porté par le couvercle  $g$  (fig. 1 et 4).

Si l'on suppose la lampe fermée (fig. 4) 35 et si après avoir dégagé le verrou  $l$  on presse le bouton  $i$ , le ressort  $u$  se détendra et provoquera l'ouverture du couvercle  $g$  (fig. 1). En même temps, la face rugueuse du secteur  $q$  glisse en frottant sur l'extrémité du bâtonnet  $p$  40 de cérium, ce qui provoque l'inflammation des gaz émis par l'essence aspirée par la mèche  $b$  (dégagée alors aussi de l'éteignoir  $f$ ).

#### RÉSUMÉ.

Lampe de poche à allumage automatique, 45 selon le brevet principal n° 401,121 du 23 mars 1909, dans laquelle le bâtonnet de cérium et le secteur rugueux sont portés par la partie fixe ou réservoir de la lampe ; la rotation du secteur étant provoquée par une pièce 50 en forme de coulisse, entraînée par le couvercle de la lampe, pourvu d'un éteignoir et maintenu fermé par un verrou qui cale l'organe de fixation du couvercle ; le bouchon du réservoir à essence servant en même temps de 55 tournevis pour le réglage de la tension du mécanisme d'allumage.

Société anonyme :

FABRIQUE LIÉGEOISE DE LAMPES DE SÛRETÉ.

Par procuration :

BRANDON frères.

Fig. 2.

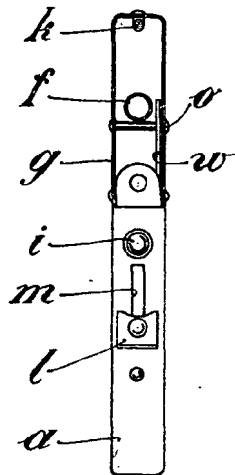


Fig. 1.

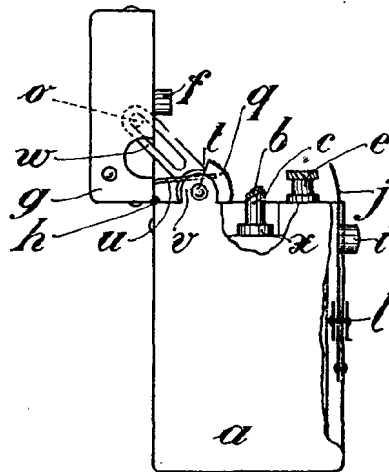


Fig. 4.

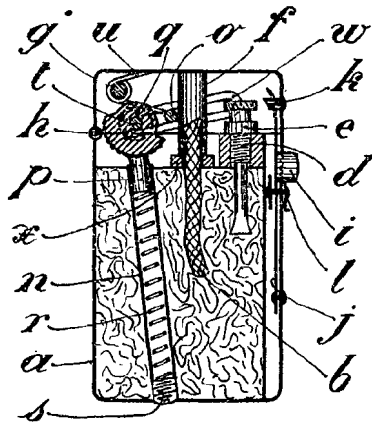


Fig. 3.

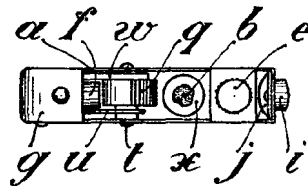


Fig. 6.

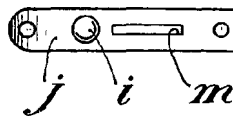


Fig. 7.



Fig. 5.

